



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt : **93420016.3**

⑮ Int. Cl.⁵ : **E04H 1/12**

⑯ Date de dépôt : **15.01.93**

⑭ Priorité : **15.01.92 FR 9200567**

⑯ Date de publication de la demande :
21.07.93 Bulletin 93/29

⑯ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES GB IT LI

⑰ Demandeur : **Blanc, Roger
Le Pin
F-38730 Virieu-sur-Bourbre (FR)**

⑰ Demandeur : **Kessler, Jean
La Jonchère
F-38137 Paladru (FR)**

⑰ Inventeur : **Blanc, Roger
Le Pin
F-38730 Virieu-sur-Bourbre (FR)**

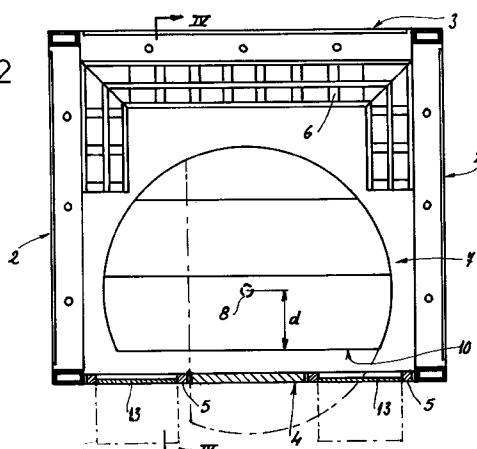
⑰ Mandataire : **Maureau, Philippe et al
Cabinet Germain & Maureau Le Britannia -
Tour C 20, bld Eugène Déruelle Boîte Postale
3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)**

⑮ **Kiosque, plus spécialement destiné à être installé sur la voie publique.**

⑯ Kiosque du type comportant une face avant (4) équipée de portes (5), ouvertes en période d'utilisation du kiosque, et d'un présentoir (7) qui, destiné à recevoir les articles offerts à la vente, et derrière lequel se tient la personne chargée de la vente, possède une profondeur inférieure à sa largeur et est monté pivotant autour d'un axe vertical (8).

Selon l'invention, le présentoir (7) possède, en vue de dessus, la forme d'une surface circulaire tronquée, et est monté pivotant autour d'un axe vertical (8) correspondant sensiblement à l'axe de la surface circulaire.

FIG 2



La présente invention a pour objet un kiosque, plus spécialement destiné à être installé sur la voie publique, pour l'offre en vente d'articles divers et tels que des journaux.

Il est fréquent, notamment dans les grandes villes, d'équiper les trottoirs bordant les voies de circulation routière, ou les zones piétonnières, de kiosques destinés à la vente de journaux. L'une des faces du kiosque forme une surface de vente, l'intérieur du kiosque étant garni de présentoirs supportant les différents articles à vendre, tandis que les trois faces latérales du kiosque, autres que sa face avant, sont équipées d'affiches comportant des informations, ou de la publicité.

Généralement, un kiosque comporte, dans l'une de ses faces latérales, une porte permettant l'accès à l'intérieur du kiosque pour la personne chargée de la vente. Cette porte nuit à l'esthétique du kiosque, diminue la surface destinée aux affiches, et pose un problème d'implantation du kiosque, notamment lorsque l'espace réservé à celui-ci est exigu.

Le but de l'invention est de fournir un kiosque de structure simple, à l'intérieur duquel l'accès est réalisé sans altération de l'esthétique, sans poser de problèmes lors d'une implantation dans des lieux exiguës, sans limitation de la surface de vente, ni de la surface de présentation d'informations par des affiches.

A cet effet, le kiosque qu'elle concerne, du type comportant une face avant équipée de portes, ouvertes en période d'utilisation du kiosque, et d'un présentoir qui, destiné à recevoir les articles offerts à la vente, et derrière lequel se tient la personne chargée de la vente, possède une profondeur inférieure à sa largeur et est monté pivotant autour d'un axe vertical, est caractérisé en ce que le présentoir possède, en vue de dessus, la forme d'une surface circulaire tronquée, et est monté pivotant autour d'un axe vertical correspondant sensiblement à l'axe de la surface circulaire.

Compte tenu des dimensions du présentoir de vente, et du caractère pivotant de celui-ci, l'accès à l'intérieur du kiosque se fait après pivotement de 90° du présentoir, par rapport à la position dans laquelle il occupe en période de vente. Il est ainsi ménagé entre l'une des parois latérales du kiosque et le présentoir un passage par lequel la personne occupant le kiosque peut pénétrer à l'intérieur de celui-ci ou en sortir.

En période de vente, le bord extérieur du présentoir est tourné vers l'extérieur, tandis qu'en période de fermeture du kiosque, cette partie circulaire est tournée vers l'intérieur du kiosque. En position de pivotement intermédiaire, le bord tronqué délimite avec la face latérale du kiosque, située en vis-à-vis, un passage pour la personne chargée de la vente.

Selon une caractéristique avantageuse de ce kiosque, la distance entre le bord tronqué du présentoir et l'axe de pivotement est peu inférieure à la dis-

tance entre l'axe de pivotement et le plan dans lequel se trouvent les portes de la face avant, en position fermée de celles-ci.

Dans ces conditions, le présentoir est totalement escamoté à l'intérieur du kiosque, en période de fermeture de celui-ci, mais déborde de celui-ci, augmentant ainsi la surface de vente, en période d'ouverture du kiosque.

Conformément à une autre disposition de l'invention, le présentoir comporte, à sa partie inférieure, au moins un compartiment débouchant dans sa face verticale tronquée, tandis qu'au moins une des portes de fermeture du kiosque comporte, à proximité de son bord inférieur, une trappe actionnable de l'extérieur permettant l'accès à ce compartiment.

Ce compartiment inférieur du présentoir de vente peut permettre, dans le cas où le kiosque est destiné notamment à la vente de journaux, le dépôt dans ce compartiment des journaux invendus qui sont retirés de celui-ci, après ouverture de la trappe, par l'organisme chargé de la distribution des journaux, qui dépose les piles des nouveaux journaux à vendre.

Ainsi, le kiosque étant en position de fermeture, la personne assurant sa gestion trouve, le matin, les journaux à vendre le jour même. Il lui suffit de faire pivoter le présentoir avant de 90° pour pénétrer à l'intérieur du kiosque, de poursuivre ce pivotement d'environ 90° pour amener le présentoir en position de vente, les piles de journaux à vendre le jour même étant directement accessibles, puisqu'elles se trouvent dans le compartiment qui débouche maintenant vers l'intérieur du kiosque.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce kiosque :

Figure 1 en est une vue en perspective de trois quarts avant, en position d'utilisation ;

Figures 2 et 3 en sont deux vues en coupe par un plan horizontal, respectivement en position de fermeture et en position d'utilisation ;

Figure 4 en est une vue en coupe par un plan vertical, selon la ligne IV-IV de figure 2.

Le kiosque représenté au dessin comprend une structure connue en soi, qui délimite deux faces latérales 2, une face arrière 3, et une face avant 4 équipée de deux portes 5 pivotant chacune autour d'un axe vertical du côté de leurs bords extérieurs.

De façon connue en soi, la face arrière 3 ainsi qu'une partie des faces latérales 2 comportent du côté intérieur du kiosque, des présentoirs fixes 6 destinés à supporter les articles en vente.

Selon la caractéristique essentielle de l'invention, la partie avant du kiosque est équipée d'un présentoir 7 monté pivotant autour d'une colonne verticale 8. Ce présentoir 7 qui possède une série d'étagères 9 présente, en vue de dessus, la forme d'une surface circulaire tronquée par un bord 10. L'axe de pivotement

8 du présentoir 7 est situé à une distance d du bord tronqué 10, d'une valeur inférieure à la valeur du rayon de la surface circulaire du présentoir. En outre, et comme montré à la figure 2, la distance d est peu inférieure à la distance entre la colonne 8 et le plan dans lequel se trouvent les portes 5 de la face avant, en position fermée de celles-ci.

Le présentoir pivotant comporte enfin, à sa partie inférieure, un compartiment 12 débouchant dans la face verticale tronquée 10, tandis que l'une des portes 5 de fermeture du kiosque comporte, à sa partie inférieure, une trappe 13 actionnable depuis l'extérieur grâce à une serrure 14.

En position de fermeture, le bord tronqué 10 du présentoir pivotant est situé du côté des portes 5, et ces dernières sont en position de fermeture. Il est possible dans une telle position d'avoir accès au compartiment inférieur 12 par l'intermédiaire de la trappe 13 ménagée dans chaque porte 5, comme cela est montré notamment aux figures 2 et 4, afin d'y prendre ou d'y déposer des piles de journaux 16.

Lorsque la personne tenant le kiosque ouvre celui-ci, elle fait passer les portes 5 de la position de fermeture à la position d'ouverture, puis fait pivoter le présentoir 7 de 90° pour l'amener dans la position représentée en traits mixtes à la figure 2. Il est ainsi obtenu un couloir entre le bord tronqué 10 du présentoir et la face latérale du kiosque disposée en regard, la personne peut utiliser ce couloir pour pénétrer à l'intérieur du kiosque, après quoi, elle fait de nouveau pivoter le présentoir de 90°, pour l'amener dans la position représentée à la figure 3, dans laquelle le bord tronqué 10 est tourné du côté de l'intérieur du kiosque. Il est alors possible de retirer les piles de journaux se trouvant dans le compartiment inférieur 12, et de les placer sur les différents présentoirs prévus à cet effet, le bord circulaire du présentoir 7 débordant vers l'extérieur de la structure du kiosque, ce qui augmente sensiblement la surface de vente.

En outre, il doit être noté que la totalité des trois autres faces latérales du kiosque, c'est-à-dire les deux faces adjacentes à la face avant, et la face arrière 3 peuvent être utilisées dans leur intégralité pour la présentation d'affiches 15.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante, en fournissant un kiosque de conception simple, d'esthétique très agréable, d'utilisation très pratique, ne nécessitant pas un volume spécifique, ni un débattement spécifique pour une porte d'accès à l'intérieur du kiosque, permettant sous un volume restreint de disposer d'une surface de présentation et d'une surface d'affichage importantes.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce kiosque, décrite ci-dessus à titre d'exemple, elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation. C'est ainsi notamment que le présentoir pivotant pourrait ne pas

occuper toute la largeur de la paroi ouvrante du kiosque, mais se trouver à côté d'un ou de deux présentoirs fixes, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

5

Revendications

1. Kiosque, plus spécialement destiné à être installé sur la voie publique, du type comportant une face avant (4) équipée de portes (5), ouvertes en période d'utilisation du kiosque, et d'un présentoir (7) qui, destiné à recevoir les articles offerts à la vente, et derrière lequel se tient la personne chargée de la vente, possède une profondeur inférieure à sa largeur et est monté pivotant autour d'un axe vertical (8), caractérisé en ce que le présentoir (7) possède, en vue de dessus, la forme d'une surface circulaire tronquée, et est monté pivotant autour d'un axe vertical (8) correspondant sensiblement à l'axe de la surface circulaire.
2. Kiosque selon la revendication 1, caractérisé en ce que la distance (d) entre le bord tronqué (10) du présentoir et l'axe de pivotement (8) est peu inférieure à la distance entre l'axe de pivotement (8) et le plan dans lequel se trouvent les portes (5) de la face avant (4), en position fermée de celles-ci.
3. Kiosque selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le présentoir (7) comporte, à sa partie inférieure, au moins un compartiment (12) débouchant dans sa face verticale tronquée, tandis qu'au moins une des portes de fermeture (5) du kiosque comporte, à proximité de son bord inférieur, une trappe (13) actionnable de l'extérieur permettant l'accès à ce compartiment (12).

40

45

50

55

FIG 1

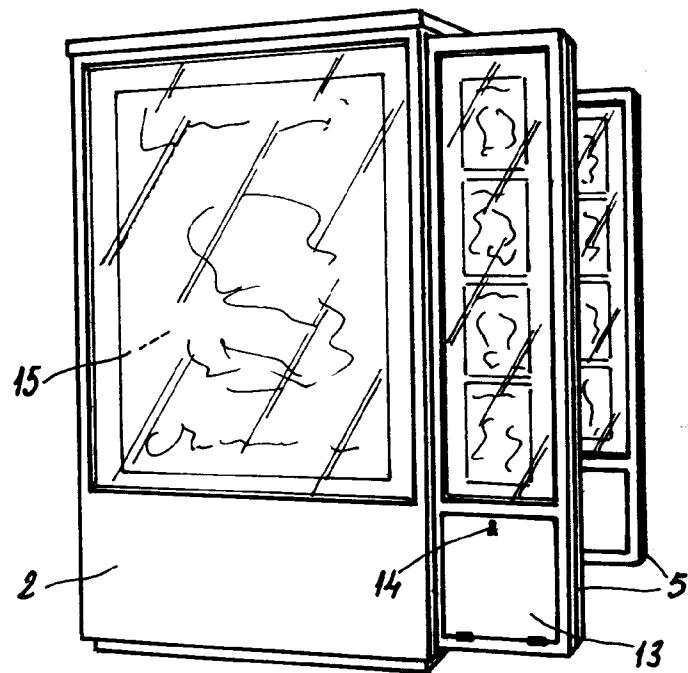


FIG 4

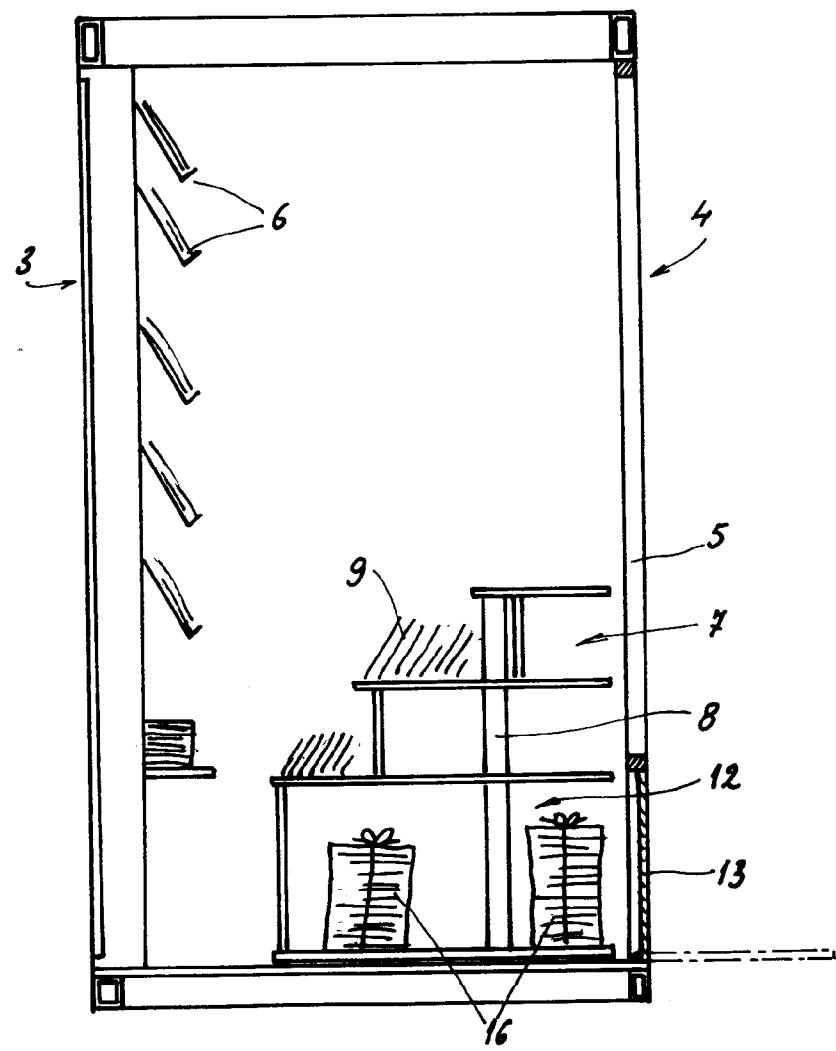


FIG 2

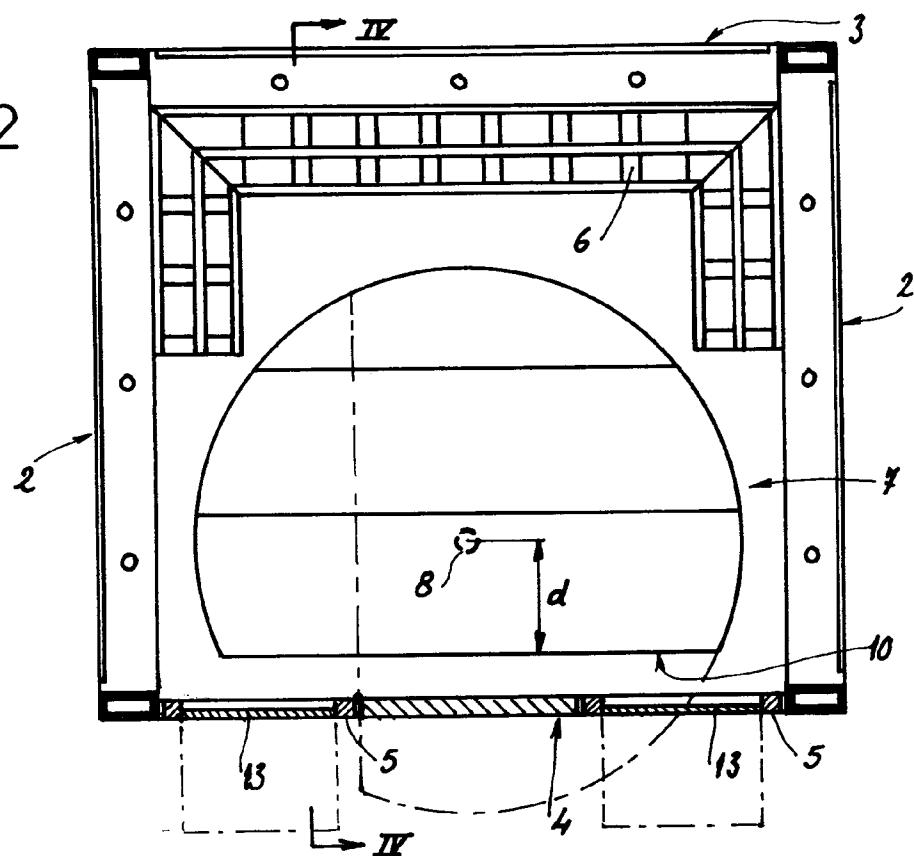
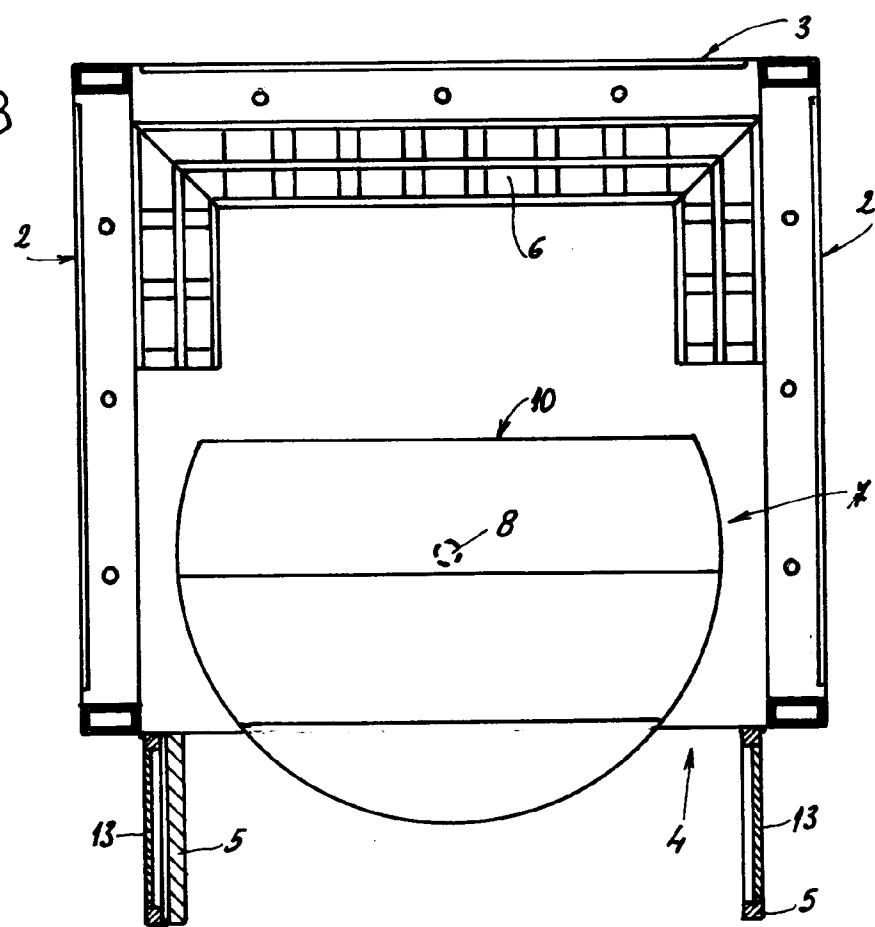


FIG 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 93 42 0016

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)						
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée							
Y A	EP-A-0 047 681 (VILLE DE PARIS) * page 2, ligne 30 - page 3, ligne 10 * * page 5, ligne 30 - ligne 37; figures 1,2 *	1-3 4	E04H1/12						
Y A	US-A-3 498 011 (LINDGREN) * colonne 2, ligne 33 - ligne 43 * * colonne 4, ligne 4 - ligne 49 * * colonne 6, ligne 8 - ligne 21; figures 2-4 *	1-3							
A	US-A-1 474 864 (VOGT ET. AL.) * page 1, ligne 77 - ligne 86; figures 1,3 *	1,4							

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)						
			E04H E04B						
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Lieu de la recherche</td> <td style="width: 33%;">Date d'achèvement de la recherche</td> <td style="width: 34%;">Examinateur</td> </tr> <tr> <td>LA HAYE</td> <td>31 MARS 1993</td> <td>HENKES R.</td> </tr> </table>				Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	LA HAYE	31 MARS 1993	HENKES R.
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur							
LA HAYE	31 MARS 1993	HENKES R.							
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant							
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire									